



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

02 décembre 2024

COMPTE-RENDU

La séance débute à 20h15

L'effectif de l'association au 2 décembre 2024 étant de 98 Membres, le quorum exigé par les Statuts de l'association (Art. 11) est atteint avec 43 membres présents ou représentés. L'assemblée étant valablement constituée, elle peut débattre et voter sur les points à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Mot de bienvenue du Président-par-interim ;
2. Rapport moral
3. Rapport d'activité et bilan sportif saison 2023-2024 ;
4. Rapport financier de la saison 2023-2024;
5. Perspectives pour la saison 2024-2025 : compétitions, achats, vie du club ; votes sur la modification du Règlement intérieur.
6. Questions diverses et ajournement.
7. Pot de l'amitié

1. MOT DE BIENVENUE DU PRESIDENT-PAR-INTERIM

Alexandre Martin, Président-par-interim, ouvre la séance avec un petit mot de bienvenue au cours duquel il présente le Bureau et le Comité, en remercie les membres ainsi que les adhérents de l'association pour leur aide et leur participation tout au long de l'année. Il formule des vœux de bonne continuation pour le club pour la saison à venir.

2. RAPPORT MORAL DE LA SAISON 2023-2024, RAPPORT D'ACTIVITE ET BILAN SPORTIF DE LA SAISON 2022-2023

Le rapport moral, le bilan d'activité et le bilan sportif sont présentés ensemble en images via une présentation projetée.

Dans le rapport d'activité, on voit notamment :

La vie du club :

- **Septembre 2023** : la Rentrée des Ecoles de tir Adultes & Jeunes ; la distribution démographique des licences 2023-2024 ; Groupe BE (groupe « compétition » bénéficiant d'un entraîneur diplômé d'état et payé en majorité par le club, avec une participation financière des archers individuels et du Comité départemental 74) ;
- **Octobre 2023** : l'accueil de la 1^{ère} Soirée Partenaires, offerte à notre Partenaire Marcel&Fils Neydens, en remerciement de leur soutien tout au long de l'année à nos côtés pour des buvettes éco-responsables qui ont pu être économiquement viables ; la Zombie Week ;
- **Novembre 2023** : le Concours Salle et la Rencontre Débutants (avec la 3^{ème} buvette éthique et la continuité de notre démarche RSO, les résultats du Concours et de la Rencontre, les remerciements aux bénévoles et à la Mairie), l'Assemblée générale ordinaire ;
- **Décembre 2023** : le 1^{er} Passage de Flèches & Plumes de l'année et la fête des 35 ans du club ;

- **Janvier 2024** : la Galette des Rois pour les Adultes et les Jeunes ;
- **Février 2024** : le Championnat départemental (Timothée 1^{er} ; Mona 2^{ème}, Claire 1^{ère} Edmond 1^{er}) ; La Soirée des Mérites Sportifs de la ville de Saint Julien en Genevois ; les Sélections départementales du Trophée des Mixtes (L'équipe Joan & Eliséo Bermejo sélectionnée pour le Trophée national de juin 2024) ;
- **Mars 2024** : la participation annuelle du club aux *Girls de la Yaute* du club d'Annecy Saint-Sébastien ; l'Assemblée générale extraordinaire et l'élection d'un Comité-par-intérim pour continuer les activités du club ; le Raid Amazones 2024 avec la participation et la victoire de l'équipe accueillie et entraînée par le club pour l'épreuve de tir à l'arc !
- **Mai 2024** : L'accueil des Jeux du tir à l'arc, organisé par le CD74 ; le stage Parcours organisé par le CD74 ;
- **Juin 2024** : La Fête du club à Fun Archery; les derniers Passages de Flèches & Plumes, intérieurs et extérieurs, et les résultats ;
- **Mai, juillet, août 2024** : Séances Découvertes et Animations Vacances Olympiques & Paralympiques, à l'initiative de l'ANS et de la FFTA ;
- **Mai, juin, juillet 2024** : les groupes-test au Centre Mondial du tir à l'arc à Lausanne ;
- **Août 2024** : la 4^{ème} édition de La Flèche du Potron Minet.
- **Les Débutants 2023-2024** sont chaudement félicités pour leur engagement et leurs nombreux podiums, aussi bien chez les Jeunes et les U11 que chez les Adultes ;
- **Les archers plus confirmés** sont aussi félicités et encouragés à continuer leur progression.

Le travail des nombreux bénévoles présents sur toutes les actions du club, qu'ils soient membres du Comité ou pas, est chaudement mis à l'honneur : sans bénévoles, pas d'association !

Le Matériel :

- Il est fait état du gros travail de renouvellement du matériel d'initiation du club, entrepris les deux dernières années. Le club a maintenant un inventaire d'environ 70 arcs complets en sacs individuels capables d'accueillir les flèches des archers (sécurité pendant les transports domicile / club / compétitions). Plus de la moitié de ces arcs sont remis en caution aux archers Débutants qui en font la demande pendant les 2 premières années de leur apprentissage à l'Ecole de tir du club. Le parc d'arcs permet maintenant d'accueillir des initiations tout au long de l'année et de mettre en place des soirées Découverte dédiées aux administrations ou à d'autres groupes spécifiques tels que les Partenaires, ainsi que des fêtes de club dédiées aux familles. Le parc d'arcs permet également le suivi des archers Débutants lors de leur progression.
- Le maintien en état de ce parc d'arcs nécessite des fonds.
- L'expansion de l'Ecole de tir Jeunes nécessite la mise en place de cibles mobiles intérieures et extérieures pour que les Jeunes de chaque groupe puissent s'entraîner à leur distance de tir respective.

Les licences :

Le nombre de licences pour la saison 2023-2024 à cette même époque était déjà une confirmation de la forte progression depuis 2022 et répartie comme suit :

- 52 Adultes (>21ans) et 41 Jeunes (<21 ans) ;
- 39 créations, 61 renouvellements ;
- 34 femmes et 55 hommes.

On peut se réjouir de cette expansion, déjà aussi confirmée pour la saison 2024-2025. Le taux de renouvellement d'environ 67% pour la saison 2023-2024 est le signe que le club bénéficie d'une belle dynamique et que son expansion permet d'envisager un renforcement de ses Ecoles de tir Jeunes et Adultes.

Pour rappel, les effectifs des dernières années étaient répartis ainsi :

- 2021 - 2022 : 68 licenciés
- 2022 - 2023 : 91 licenciés
- 2023 - 2024 : 93 licenciés
- Prévisions 2024-2025 : 95 licenciés

RESOLUTION #1 - APPROBATION DU RAPPORT MORAL ET QUITUS AU COMITE pour l'exercice 2023-2024 :

Abstentions 0

Contre 0

Quitus est donc donné au Comité pour l'exercice 2023-2024

3. RAPPORT FINANCIER

Kevin Nivoix présente le rapport financier de la saison 2023-2024.

Il n'y avait pas de vérificateurs aux comptes cette année.

Malgré les efforts du Comité, l'expert-comptable approché en début de saison n'a pas donné suite. Les comptes ont donc été préparés par le Trésorier ; un nouvel expert-comptable sera contacté dans l'année dans le même but qu'approuvé lors de l'AG 2023.

La clôture des comptes s'est effectuée au 31 juin 2024 pour 3 raisons :

- Permettre une meilleure visibilité sur les comptes à partir de l'été ;
- Mieux allouer les recettes des éventuelles inscriptions anticipées en été ;
- Mieux anticiper la préparation des rapports financiers et du budget prévisionnel pour les futures Assemblées générales et demande de subvention municipale de l'automne ;

Les comptes pour la saison 2023-2024 sont donc effectués sur 10 mois au lieu de 12. La saison 2024-2025 sera rétablie sur 12 mois, du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Les principaux postes de dépenses sont :

- L'achat de matériel (arcs, flèches, blasons, etc.) nécessaire au bon fonctionnement du club ;
- La prise en charge partielle du Groupe BE ;
- La mise en place du Groupe Lausanne pour la rentrée 2024-2025.

Les principales recettes sont :

- Les cotisations ;
- Les recettes de greffe et de buvette du concours de novembre
- La subvention accordée par la mairie de Saint-Julien-en-Genevois, qui est remerciée de sa confiance ;
- Le travail d'entraîneur de Claire Truelove pour l'Office Cantonal de la Culture et du Sport de Genève (Animations semestrielles « GE Découvre »), dont les revenus sont intégralement versés au club.

L'exercice 2023-2024 arrêté au 31 août 2023 présente un solde positif de 6755,70€, dont :

- 11376,17€ sur le compte courant ;
- 4365,77€ sur le livret bleu ;

Les détails se trouvent dans le rapport financier en annexe de ce compte rendu.

Il est à noter que ce résultat ne comprend pas certains frais avancés pour différents événements de l'exercice 2023-2024, qui seront remboursés sur l'exercice suivant 2024-2025, pour un total de 2627,66€.

Le bon niveau de liquidités disponibles est issu de la préoccupation du Comité de pouvoir faire face aux importants investissements à prévoir, dont le montant total s'élèvera à plus de 47000€ et est visible dans le budget prévisionnel soumis ci-dessous, point 5. :

- Réfection du pas de tir extérieur (10K€) pour assurer la sécurité des tirs concomitants à toutes les distances ;
- Réfection et amélioration de la ciblérie extérieure avec l'ajout de cibles mobiles (10K€);
- Reconstruction du pas de tir couvert extérieur pour assurer la pratique dans des conditions satisfaisantes malgré les intempéries (15K€) ;
- Renouvellement complet des tenues, plastrons, etc. (12K€)

Les montants des demandes de subventions ont été anticipés et augmentés pour l'exercice prochain, comme indiqué sur le budget prévisionnel 2024-2025 ci-dessous, point 5.

En théorie, les fonds propres du club et les subventions demandées, si elles sont accordées, devraient permettre de faire face à ces grands postes de dépenses à venir. Il est toutefois fort probable qu'il y ait de mauvaises surprises quant aux coûts réels des divers travaux. Les montants des demandes de subventions ont été déterminés dans le principe de réalité, et il est espéré que les différentes institutions apprécieront les démarches et l'engagement du Comité à faire grandir le club en sécurité et en compétences techniques.

Mis à part les frais avancés et remboursés sur l'exercice 2024-2025 (2627,66€), le club n'a aucune dette ni aucun engagement financier ouvert ni à honorer au 30 juin 2024.

RESOLUTION #2 - APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ET QUITUS AU TRESORIER pour l'exercice 2023-2024 :

Abstentions 0

Contre 0

Quitus est donc donné au Trésorier pour l'exercice 2023-2024

4. ELECTION DU NOUVEAU COMITE

Conformément à l'article 6 des Statuts en cours, le Comité est élu de façon bi-annuelle. L'élection d'un Comité-par-intérim lors de l'Assemblée générale extraordinaire de mars 2024 implique l'élection d'un Comité définitif pour les deux années à venir.

Le Comité sortant se représente en totalité à l'exception de Yoann Rougé, absent pour raisons personnelles. A cette liste, se joignent Pierre-Sylvain Philippon et Laura Gariglio.

Le Comité entrant se présentant à l'élection se compose donc de :

- Alexandre Martin
- Anne-Gaëlle Colombo
- Anne-Lucile Gilson
- Claire Truelove
- Cyril Malczuk
- Ebeline Cacquevel
- Kévin Nivoix
- Laura Gariglio
- Marie-Anne Thebauld
- Pierre-Sylvain Philippon
- Settha Savant

RESOLUTION #3 - ELECTION DU COMITE pour les exercices 2024-2025 et 2025-2026 :

Abstentions 0

Contre 0

Le Comité entrant est donc élu à l'unanimité jusqu'à l'Assemblée générale de 2026.

Le Bureau est composé de :

- Alexandre Martin : Président
- Kevin Nivoix : Trésorier
- Claire Truelove : Secrétaire

5. PERSPECTIVES POUR LA SAISON 2024-2025

5.1 Budget prévisionnel 2024-2025

En premier point, on note que les budgets prévisionnels des 2 dernières années se sont avérés à 2000€ près, ce qui montre le sérieux des prévisions faites et de la tenue des comptes de l'association.

Au vu des postes de dépenses beaucoup plus importants que les autres années, il est prévu un budget prévisionnel à l'équilibre d'un montant de 57325€ pour la saison en cours 2024-2025.

Comme expliqué à la fin du point 3. *RAPPORT FINANCIER* ci-dessus, cette hausse considérable du budget prévisionnel est motivée par de gros postes de dépenses :

- Réfection du pas de tir extérieur (10K€) pour assurer la sécurité des tirs concomitants à toutes les distances ;
- Réfection et amélioration de la ciblerie extérieure avec l'ajout de cibles mobiles (10K€) ;
- Reconstruction du pas de tir couvert extérieur pour assurer la pratique dans des conditions satisfaisantes malgré les intempéries (15K€) ;
- Renouvellement complet des tenues, plastrons, etc. (12K€)

Les travaux considérés sont nécessaires pour permettre

- Une pratique plus sécurisée en particulier de l'Ecole de tir Jeunes qui comprend des groupes d'un mélange de catégories d'âge et donc la nécessité de faire tirer les archers sur des distances différentes à l'intérieur des mêmes groupes. Les contraintes humaines (entraîneur), de salle (taille), et de logistique (créneaux), font que les catégories sont nécessairement mélangées à l'intérieur des groupes.
- Une pratique plus sécurisée sur le terrain extérieur en particulier, mais pas uniquement, pour les Jeunes, avec un pas de tir unique à toutes les distances ;
- Une utilisation plus optimale et plus homogène du terrain extérieur en permettant à tous de tirer (cibles mobiles) et ce dans des conditions plus clémentes lors des épisodes de canicule ou au contraire de pluie continue (reconstruction du pas de tir couvert).

Les conditions économiques générales laissent supposer que la subvention municipale, si elle est accordée, devra être complétée par d'autres sources de revenus. Il est fait appel aux Membres de l'Assemblée générale pour communiquer les contacts des personnes ou entreprises susceptibles de vouloir entrer dans une forme de partenariat avec le club afin d'aider celui-ci financièrement.

Il est également suggéré de développer les soirées de « Team Building », afin de compléter les fonds nécessaires au bon fonctionnement de l'association, notamment de pourvoir le poste « reconstruction du pas de tir couvert » qui représente un budget très important.

5.2 Vie du club

Il est prévu la reprise des étapes principales de la vie du club à l'exception des concours Salle et extérieur en raison de l'absence d'un arbitre licencié au club.

Les demandes de subventions devront être une priorité absolue afin de pouvoir mener à bien tous les travaux nécessaires à une pratique sécurisée et homogène des différents groupes d'archers en toute saison.

5.3 Présentation des arcs sous caution et en location

Arcs sous caution

Il est demandé à l'Assemblée générale de statuer sur le passage des arcs sous caution en arcs de location.

Pour rappel :

- Le club met les arcs d'initiation à disposition de tout archer Débutant pendant les deux premières années de licence, et ce gratuitement mais contre un chèque de caution de 150€ qui est encaissé en cas de dégât majeur occasionné à l'arc, hors usure normale et remplacement des pièces dites consommables (repose-flèche, corde, etc.) ; ces chèques sont toujours rendus ou détruits et jamais encaissés, les archers étant attentifs au matériel prêté.
- Le financement de ces arcs d'initiation est mutualisé à 100% entre tous les archers, et la charge financière répartie de façon égale entre les archers avancés et les archers Débutants grâce à une cotisation qui ne différencie que les archers mineurs des archers majeurs, et non pas les archers Débutants des archers Avancés.

- Le souhait du Comité est de diversifier les sources de revenus afin de pouvoir allouer plus de financement aux postes les plus importants. Pour cela, un tour d'horizon des pratiques d'autres clubs du département et d'ailleurs révèle des disparités importantes : plusieurs clubs font payer une location annuelle aux archers Débutants qui utilisent le matériel de club ; d'autres ne font payer que la 1^{ère} ou la 2^{ème} année ; les tarifs pratiqués varient grandement.
- ➔ En conséquence, l'idée de passer des arcs sous caution à des arcs en location pour un montant de 75€ par année de location est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale. Cette location, si elle est actée, ne concernera les nouveaux archers Débutants qu'à partir de la saison 2025-2026.

Après discussion des arguments en faveur et contre cette proposition, il ressort deux propositions soumises au vote de l'Assemblée générale :

- 1^{ère} année de location à 25€ et 2^{ème} année de location à 75€
- 1^{ère} année de location gratuite et 2^{ème} année de location à 75€

RESOLUTION #4 - PASSAGE DES ARCS SOUS CAUTION EN ARCS DE LOCATION à partir de la saison 2025-2026 et uniquement pour les nouveaux archers Débutants.

L'Assemblée générale vote à la majorité pour la proposition #1 : 1^{ère} année de location à 25€ et 2^{ème} année de location à 75€

Arcs en location

Pour rappel :

- Le club souhaite donner en particulier aux Jeunes qui ne sont plus Débutants l'occasion d'utiliser du matériel adapté à leur progression sans qu'ils doivent avancer les frais d'achat d'un arc neuf ou même d'occasion s'ils ne le souhaitent pas ;
- Pour ce faire, le club s'est doté de 6 arcs de compétition achetés d'occasion pendant l'été 2024. Ces 6 arcs sont à la disposition des archers qui en font la demande, en priorité réservés aux Jeunes et dont la location sera soumise à certaines conditions à partir de la saison 2025-2026 (participations aux concours, etc.) ;
- ➔ Il est proposé à l'Assemblée générale de voter un tarif de location de 95€ par an, avec option d'achat dont le montant varie en fonction de la valeur de l'arc (montant inscrit sur le contrat de location)

RESOLUTION #4 - ARCS DE LOCATION à partir de la saison 2025-2026 et uniquement pour les nouveaux archers Débutants :

Abstentions 0

Contre 0

La résolution #4 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

5.4 Ajout d'un paragraphe en complément de celui existant sur les licences et les cotisations : « cotisations droit de paille »

RESOLUTIONS 5 et 6 : Il est demandé à l'Assemblée de voter sur les propositions de modification du Règlement intérieur et de la Charte de l'archer. Ces propositions de modification ont été portées à la connaissance des Membres en même temps que la convocation à l'Assemblée générale.

Après lecture et discussion, les propositions de modification du Règlement intérieur sont soumises au vote de l'Assemblée générale.

RESOLUTION #5 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR AU POINT COTISATION et changement de vocabulaire (pluriel pour singulier) au point « Situations conflictuelles ».

Abstentions 0

Contre 1

La résolution #5 est adoptée à l'unanimité moins une voix contre.

5.5 Modification de vocabulaire dans la partie « Mes engagements d'archer » et « Les engagements des dirigeants et instructeurs ».

Après lecture et discussion, les propositions de modification de la Charte de l'archer, de l'instructeur, et des parents et accompagnants sont soumises au vote de l'Assemblée générale.

RESOLUTION #6 MODIFICATION DE LA CHARTE DE L'ARCHER

Abstentions 1

Contre 0

La résolution #6 est adoptée à l'unanimité moins une voix en abstention.

Il est noté également la dissociation du document unique « Règlement intérieur » en deux documents distincts « Règlement intérieur » et « Charte de l'archer, de l'instructeur, et des parents et accompagnants ».

Pour rappel, toute personne prenant une cotisation au club doit attester avoir lu ces documents mis à sa disposition lors de l'inscription et s'engager à en respecter les principes.

5.6 Points licences 2024-2025

Le nombre de licenciés à ce jour est de 92 archers + 2 archers Membres avec licence dans un autre club. Cette belle confirmation de la hausse des effectifs nous oblige à porter une plus grande attention au matériel mis à disposition et à revoir notre mode de fonctionnement au sein des groupes de tir pour une pratique toujours sécurisée et optimisée.

La répartition des 92 licences actuelles pour la saison 2024-2025 se fait comme suit :

- 52 Adultes (>21 ans) et 40 Jeunes (<21ans) dont 6 U11 (Poussins : 8-10ans) ;
- 32 créations et 60 renouvellements (taux de renouvellement = 64,5%) ;
- 32 femmes et 61 hommes (taux de féminisation = 34,7%).

6. QUESTIONS DIVERSES

Un Membre propose de mettre à disposition ses contacts locaux pour la préparation de « goodies » à vue de vente pour recettes au club. Ces contacts travaillent dans le respect des valeurs d'éco-responsabilité du club.

Le Comité prendra contact avec ce membre pour discuter de l'idée.

Aucune question n'ayant été déposée par courriel, et plus personne ne demandant la parole et les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la séance est levée à 22h15 et la soirée se poursuit par le traditionnel pot de l'amitié.

Alexandre Martin,
Président-par-interim 2023-2024
Président 2024-2026



Claire Truelove
Secrétaire



En Annexes du présent compte rendu :

- Annexe 1 : Bilan financier pour l'exercice 2023-2024, tel que présenté à l'Assemblée générale ;
- Annexe 2 : Feuille d'émargement telle que signée par les Membres présents au début de l'Assemblée générale ;
- Annexe 3 : Bilan prévisionnel pour l'exercice 2024-2025 tel que présenté à l'Assemblée générale ;
- Annexe 4 : Règlement intérieur, tel qu'adopté par l'Assemblée générale du 2 décembre 2024 ;
- Annexe 5 : Charte de l'archer, de l'instructeur, et des parents et accompagnants, telle qu'adoptée par l'Assemblée générale du 2 décembre 2024 ;
- Annexe 6 : Statuts 2022 en vigueur ;
- Annexe 7 : Compte rendu de l'Assemblée générale du 26 novembre 2023, signé par le Président et la Secrétaire.